

# INSPECTION DES DENREES ALIMENTAIRES

## ***Contrôle des manifestations de masse***

Le canton est l'hôte de nombreuses manifestations fréquentées chacune par plusieurs milliers de spectateurs et consommateurs. A cette occasion, plusieurs centaines de stands ont été contrôlés, et de nombreux échantillons ont été prélevés en vue du contrôle de la salubrité des produits mis en vente. Cette année, les inspections ont particulièrement porté sur les manifestations suivantes :

- Caribana Festival à Crans-près-Céligny
- Paleo Festival à Nyon
- Montreux Jazz Festival
- Rock Oz'Arènes à Avenches
- Marché de Noël à Montreux

Aucune infraction majeure n'a été relevée, et les résultats des analyses effectuées sont globalement satisfaisants.

En plus des contrôles d'hygiène, 83 stands offrant des bijoux fantaisie ont été contrôlés pour la recherche de nickel afin de vérifier le respect des exigences s'appliquant aux objets métalliques destinés à entrer en contact avec la peau. Au total, plus de 900 pièces (boucles d'oreilles, bagues, bracelets, colliers, etc) ont été confisquées ou interdites de vente, dans 34 stands différents. La situation s'est nettement aggravée par rapport à ces précédentes années

## ***Contrôle des véhicules de transport de denrées alimentaires***

Neuf contrôles d'une journée ou d'une demi-journée ont été organisés en collaboration avec la Police cantonale et les polices municipales. Ceux-ci ont principalement porté sur le respect des températures dans les véhicules réfrigérés, ainsi que sur l'hygiène en général.

Dans ce domaine bien particulier, on peut relever que les transporteurs professionnels maîtrisent le transport des denrées alimentaires, alors que les transports par véhicules légers et les transports occasionnels sont nettement plus problématiques.

## ***Contrôle des fromageries d'alpages***

Les contrôles ont consisté à évaluer l'hygiène des locaux et des installations ainsi qu'à vérifier le respect des cahiers des charges des produits.

Dix-neuf sites produisant du Gruyère d'alpage AOP ont été inspectés, dont un nouveau chalet auquel un agrément a été attribué. Vingt-cinq alpages produisant de L'Etivaz AOP ont été contrôlés, et un agrément a pu être délivré à deux alpages qui n'en possédaient pas jusqu'à présent. En outre, deux fromageries produisant des fromages d'alpage sans AOP ont été inspectées.

## ***Collaboration avec des services tiers***

De nombreux services et organes fédéraux, cantonaux et communaux ont sollicité notre intervention ou notre appui. Parmi ceux-ci on peut citer le service d'enquête des douanes, les polices du commerce, la police cantonale, le service de la santé publique ainsi que le pharmacien cantonal.

Les préavis pour la construction ou la transformation d'entreprises alimentaires ont été au nombre de 393, tous transmis par l'entremise de la CAMAC.

## ***Activités de conseil***

D'innombrables demandes liées à des problèmes d'étiquetage, de modes de production ou d'infrastructures d'entreprises ont été transmises aux inspecteurs des denrées alimentaires. Ils ont

ainsi effectué 393 visites destinées à fournir des conseils dans le cadre de projets de transformations ou créations d'entreprises ainsi que de diverses demandes de tiers.

### ***Formation***

Le cours de connaissances de base en matière d'hygiène, mis sur pied dès 2006, a été dispensé à 6 reprises à la demande d'EMS, de chaînes d'hôtel et de restaurants ainsi que pour la formation du personnel de la fête cantonale des jeunesses campagnardes. Ce sont ainsi 65 personnes qui ont suivi ce cours.